

Si vous n'arrivez pas à visualiser ce message, cliquez sur ce lien :

[http://www.viva2010.org/telechargements/2014-02-20\\_bury/mailling.pdf](http://www.viva2010.org/telechargements/2014-02-20_bury/mailling.pdf)

## Courriel aux adhérents et aux sympathisants de VIVA

*[Inscription/désinscription de la liste de diffusion en fin de ce message]*

### Inondations dans la basse vallée de l'Argens

#### Réunion publique d'information

Dans le cadre de ses activités, poursuivant son but - c'est-à-dire **diminuer la vulnérabilité des zones inondables de la basse vallée de l'Argens** - l'association **VIVA** organise **une réunion publique d'information**.

**Jeudi 20 février 2014 à 18h.**

Fin de la réunion estimée vers 20h.

Dans les locaux plusieurs fois sinistrés de la

#### **SCEA Bury (Horticulteur) Aux cyclamens d'Alsace**

833, ch. des Sablières  
Quartier les Plaines  
**83370 Saint-Aygulf**  
**(derrière la Base ULM)**

Sur Google maps :

<http://goo.gl/maps/tHXo7>

Un **prospectus** imprimable facilement (PDF) **est joint à ce message**.

Ainsi il vous est possible de **transmettre l'information à vos amis et famille** qui n'auraient pas accès à internet.

Un **bulletin d'adhésion** est également joint à ce message. Il vous permet de communiquer vos changements éventuels (adresse, tél., email...). Joignez-le à votre chèque, si vous désirez profiter de l'occasion pour payer votre cotisation 2013-2014.

### COTISATIONS JUILLET 2013 -> JUIN 2014

#### **Avez-vous payé votre cotisation d'adhésion à l'association VIVA ?**

Certains d'entre vous n'ont pas acquitté leur adhésion pour la période Juillet 2012-Juin 2013

Nous avons besoin de votre soutien, car **la force d'une association repose principalement sur le nombre et sur la détermination de ses adhérents**.

La cotisation annuelle est de 10 Euros par foyer fiscal. Au delà il s'agit d'un DON, fiscalement déductible<sup>1</sup> pour lequel vous recevrez une quittance.

#### **Nous vous remercions chaleureusement de votre soutien.**

<sup>1</sup> La cotisation annuelle est de 10 Euros par foyer fiscal.

Au delà il s'agit d'un DON, fiscalement déductible : 66% sera déduit du montant de vos impôts par l'administration fiscale.

Par exemple, un don de 20€ ne vous coutera en fait que 6,80€ (c'est-à-dire moins cher que la cotisation minimum) car 13,20 seront déduits de vos impôts à payer en 2013.

Pour un don de 50€, la réduction est de 33€ et votre coût réel ne serait que de 17€

- Site officiel : [www.viva2010.org](http://www.viva2010.org)
- Page Facebook : [fb.viva2010.org](http://fb.viva2010.org) (page publique, pas besoin de compte Facebook pour visualiser le contenu)
- Page Twitter : [tw.viva2010.org](http://tw.viva2010.org) (page publique, pas besoin de compte Twitter pour visualiser le contenu)
- En de météo défavorable et d'alerte : [go.viva2010.org](http://go.viva2010.org) (page optimisée pour les Smartphones avec rafraichissement automatique toute les 5 minutes)

### CONCERNANT LA LISTE DE DIFFUSION DE MESSAGES VIVA

Pour vous désinscrire de la liste, envoyer un message vide à : [info.viva-unsubscribe@viva2010.org](mailto:info.viva-unsubscribe@viva2010.org)

Pour s'inscrire à la liste, envoyer un message à : [info.viva-subscribe@viva2010.org](mailto:info.viva-subscribe@viva2010.org),

Attendre le message de confirmation et y répondre pour vérifier que c'est bien la bonne personne qui a demandé l'inscription

N'importe quelle personne intéressée peut recevoir nos newsletters, membre ou non de VIVA.